

Bois d'oeuvre—Droit à l'exportation

Je regrette de ne disposer que de dix minutes car j'aurais encore bien des choses à dire sur cette question et sur les autres problèmes qui s'inscrivent dans le cadre des relations canado-américaines, qui sont à mon avis le talon d'Achille du gouvernement.

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans ce débat. On peut se demander ce qui pousse un député de l'Île-du-Prince-Édouard à s'enflammer sur cette entente puisque nous ne sommes pas connus pour être de grands exportateurs de bois de résineux. Nous sommes en priorité connus pour être une province agricole et deuxièmement une province étroitement liée à la pêche, notre deuxième plus grande industrie. Nous sommes aussi connus pour notre tourisme.

Les forêts sont cependant un secteur très important de l'Île-du-Prince-Édouard. Au fil des années nous avons négocié avec les gouvernements fédéraux des ententes forestières qui ont énormément contribué au reboisement de l'Île-du-Prince-Édouard. Je suis sûr que si cette entente n'entrave pas les relations du gouvernement fédéral avec les provinces, l'Île-du-Prince-Édouard continuera à lui demander son aide pour essayer de remplacer les forêts disparues.

Au XIX^e siècle, les chantiers navals constituaient l'une des principales industries de ma province. Je représente une région dans laquelle cette industrie était très importante. A Port Hill, nous avons maintenant un musée de la construction navale. Nous avons d'énormes réserves de bois tendre et de bois dur, surtout de la pruche. Par conséquent, l'Île-du-Prince-Édouard avait à l'époque des intérêts importants dans le secteur forestier. Cependant, comme la terre était très fertile, de nombreuses forêts ont été déboisées pour céder la place aux activités agricoles. Nous avons encore beaucoup de terres de catégorie 3 qui peuvent produire en grande quantité du bois d'oeuvre de bonne qualité. C'est pourquoi nous procédons actuellement au reboisement.

Je voudrais examiner les conséquences de ce projet de loi pour nos relations avec les États-Unis et notre souveraineté. Le projet de loi C-37 s'intitule: «Loi concernant l'imposition d'un droit à l'exportation sur certains produits de bois d'oeuvre». Mon collègue, le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin) a dit qu'il faudrait plutôt l'intituler: «Loi concernant l'imposition de la volonté du gouvernement américain au gouvernement conservateur faible et chancelant du Canada».

Les ministériels ont déclaré que l'opposition n'aimait pas les Américains. C'est absolument faux. Mon père est venu au Canada à l'âge de neuf ans. Mon grand-père et lui avaient alors choisi d'y élire domicile. Mon père est mort il y a un an à l'âge de 94 ans. C'était un grand patriote.

● (1730)

Je dois dire que la plupart de mes parents sont Américains. En ce moment, environ 75 p. 100 de mes cousins habitent dans la région du Massachusetts. Donc, à l'instar de la plupart des autres députés de l'opposition, je ne pense pas avoir rien à dire

de défavorable au sujet des Américains. Ce sont de bons voisins et de bons alliés. Ce qu'il y a de certain, c'est que le Canada a énormément collaboré au long de son histoire avec les États-Unis. Quoi qu'il en soit, nous avons tous de bons voisins dans nos diverses localités. Mais ce n'est pas une raison pour nous mettre à plat ventre devant eux. Nous voulons que notre pays reste un pays indépendant et souverain.

Je considère cette taxe comme une érosion de notre souveraineté. Ce ne sont pas les preuves qui manquent de cette érosion depuis que le gouvernement est au pouvoir. Il y a eu le brise-glace qui a navigué dans nos eaux septentrionales sans demander d'autorisation, sans reconnaître notre souveraineté sur le Grand Nord. Ce fut là une affaire très contentieuse. Je sais que le gouvernement a beaucoup hurlé à ce sujet, et je suis persuadé que les Canadiens depuis un an et tant que le gouvernement restera au pouvoir n'entendront pas à rire au sujet de notre souveraineté sur le Grand Nord et des affaires du pays.

La taxe à l'exportation du bois d'oeuvre est une question d'importance vitale pour plusieurs raisons. Bien sûr, mes collègues ont longement insisté sur ces raisons. On a parlé des effets négatifs au plan économique. Mais dans le peu de temps dont je dispose, j'aimerais traiter brièvement de la perte de souveraineté. J'aimerais m'étendre sur les limites que ce genre de choses impose au Canada dans la gestion de ses ressources naturelles. D'ailleurs, cet épisode n'est que la dernière d'une série de décisions douanières américaines prises contre les exportations canadiennes depuis l'arrivée du gouvernement au pouvoir.

En juin 1985, la Commission du commerce international imposait un droit pénalisateur de 20,75 p. 100 sur les importations de morue séchée en provenance du Canada. Parmi les sociétés canadiennes touchées il y a eu la Canadian Salt Fish Corporation et la United Maritime Fishermen. Il y a eu d'autres entreprises du Labrador et même du Québec, dont certaines se trouvent dans la circonscription du premier ministre lui-même. Toutes ces sociétés ont été lésées par l'imposition de ce droit. En mars 1986, un droit de douane de 5,82 p. 100 a été imposé sur les exportations canadiennes de poisson de fond frais destinées aux marchés américains. Une étude préliminaire avait initialement fixé ce droit à 6,85 p. 100. Toutefois, après avoir suivi les filières normales, on en est arrivé à la conclusion que ce droit ne devrait être que de 5,82 p. 100, et c'est là le droit qui a été imposé.

Ce nouveau droit n'a pas provoqué de grand bouleversement dans notre commerce du poisson avec les États-Unis, mais il y a une bonne raison à cela. Cela s'explique par la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, et également par le fait que les marchés étaient extrêmement fermes aux États-Unis. Ainsi, ce droit n'a pas fait grand tort à nos pêcheurs canadiens. Cependant, étant donné que ces conditions peuvent changer et ce, rapidement—et nous voyons à l'heure actuelle que la valeur de notre dollar augmente par rapport à la devise américaine—je suis fort inquiet. Dix minutes ne suffisent pas pour bien cerner le problème, mais j'interviendrai à nouveau sur ce projet de loi. Je pourrai alors peut-être prendre vingt minutes, je l'espère.